

faire—en demander l'autorisation à qui de droit.

De plus, quand on a quelques notions de musique et de chant, on n'est guère excusable d'ignorer que le *Te Deum* est un hymne d'actions de grâces, et que, sauf certains cas déterminés par la discipline ecclésiastique, il faut la permission de l'évêque dans tout autre circonstance. Si toutefois il arrive qu'un catholique n'a même pas les connaissances élémentaires, il devrait savoir au moins qu'il ne sait rien, et consulter ceux qui sont capables de l'aviser.

Des faits de ce genre sont excessivement regrettables à tous les points de vue et ne sont guère de nature à grandir le prestige de ceux qui prétendent diriger l'opinion publique.

Pour éviter tout malentendu, nous devons ajouter en terminant, que ces remarques ne s'appliquent pas à tout le monde, mais seulement à qui de droit.

—o—

#### Le Consistoire du 30 juin

—

Le Consistoire secret du 30 juin a revêtu, par sa forme extraordinaire et par l'importance des questions qui l'ont motivé, un caractère de gravité exceptionnelle. Les formalités ordinaires qui précèdent les Consistoires secrets ou publics ont été omises, et c'est la première fois que le fait se produit sous Léon XIII.

La veille de cette importante réunion, le S. Pontife était descendu dans la crypte même de la Confession et là, sur le tombeau des apôtres, il était resté longtemps en prière, pour implorer d'une manière spéciale l'assistance divine.

Tout concourt donc à montrer qu'il s'agit d'une très grave décision, comme l'indique, au reste, le ton même de l'Allocution Consistoriale, destinée à produire une profonde impression dans le monde entier.

Sans s'occuper des racontars des journaux qui n'en savent pas plus long que le premier

venu, il est permis de croire sans témérité que le Pape a prévu et reconnu peut-être la nécessité de son départ, plutôt que d'exposer l'Eglise à ne pouvoir plus communiquer librement avec son chef. Cette conclusion s'impose, et entrera malheureusement dans le domaine des faits, à bref délai, au train que vont les choses. On peut donc s'attendre à la nouvelle soudaine que Léon XIII s'est réfugié en pays étranger. Telle est l'impression générale produite par l'Allocution du 30 juin.

Où ira le Pape, s'il quitte Rome? Personne n'en sait rien. Il semble ne compter sur aucun secours humain, et déclare qu'il a mis "toute sa confiance en Dieu dont la cause même est engagée." Aussi, il n'a point consulté les puissants du monde, mais seulement le Sénat de l'Eglise, et quelque décision qui ait été prise, et que l'exécution en soit prompte ou différée, on peut-être sûr qu'une seule considération guidera la conduite de l'illustre Pontife: le bien de l'Eglise et la liberté du S. Siège.

Tous les catholiques doivent comprendre que c'est pour eux un devoir grave de prier avec plus de ferveur que jamais, dans les circonstances difficiles que traverse la Papauté.

—o—

#### La fondation du Séminaire des Missions Etrangères de Paris.

—

L'historique de la fondation du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, dit M. Brymner dans un de ses rapports sur les archives du Canada, peut être résumé comme suit.

"On l'attribue aux enseignements du Père Bagot, Jésuite, qui, en 1640, attira autour de lui les élèves de la Congrégation de La Flèche, et plus tard ceux de la Congrégation de Paris, à laquelle il avait été transféré. Un certain nombre d'entre eux, parmi lesquels se trouvait l'abbé de Montigny, qui fut ensuite évêque de Québec, à Coluren"